

INTERPROFESSION DU LAIT

BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du 29 mai 2017

L'IP Lait condamne les accusations infondées

À sa séance du 24 mai, le comité de l'IP Lait a décidé de maintenir le prix indicatif du lait de centrale transformé industriellement à 65 ct./kg franco rampe pour le troisième trimestre. Cette décision a évidemment suscité de nombreuses discussions. De fausses affirmations ont malheureusement été faites à ce sujet et ont entraîné des accusations infondées.

Comme chaque trimestre, le comité de l'IP Lait a fixé le prix indicatif du lait A pour les mois de juillet à septembre à sa séance du 24 mai. Pour fixer le prix indicatif, il se base sur les facteurs suivants : estimation du marché pour les mois à venir, évolution des coûts des moyens de production et évolution des prix pendant les mois écoulés reflétée dans l'indice du prix du lait de centrale de l'Office fédéral de l'agriculture. La décision se prend à la majorité des trois quarts dans les deux groupes d'intérêts représentés paritairement au sein de l'IP Lait. Si aucun accord ne peut être trouvé, c'est l'indice du prix du lait de centrale corrigé des frais de transport et de la TVA qui fait office de prix indicatif. Le 24 mai, l'indice arrondi s'élevait à 65 ct. Le comité a fixé ces règles qui sont reconnues par tous les membres. Autre règle reconnue : le fait que le comportement lors des votes et les arguments des membres ne sont pas rendus public.

Que des affirmations sur la manière dont certains membres du comité ont voté soient faites en public sans aucune connaissance des faits est très regrettable. Et que certains membres soient ensuite rendus responsables du résultat d'un vote et mis injustement au pilori sur la base de ces fausses affirmations est encore plus regrettable. L'IP Lait condamne vivement cette évolution et demande que les articles publiés soient basés sur des faits connus. Un de ces faits est que la décision de mercredi dernier n'a pas été prise de justesse et qu'une seule voix n'aurait pas suffi pour modifier le résultat.

Avec ses deux instruments que sont le prix indicatif et la segmentation, l'IP Lait a la possibilité d'influer d'une certaine manière sur le marché libéralisé du lait et de garantir, de la sorte, des prix plus élevés pour les producteurs suisses de lait. L'année dernière, le prix du lait de centrale suisse dépassait en moyenne le prix dans l'UE de 23,6 ct. Il s'agit du plus grand écart jamais enregistré jusqu'à présent. Le redressement des prix qui a commencé en automne dernier dans l'UE ayant ralenti, le comité a estimé qu'une augmentation du prix serait trop risquée à l'heure actuelle. En même temps, il a néanmoins souligné que le prix versé pour le lait A devait se rapprocher du prix indicatif et que les déductions en partie injustifiées devaient être supprimées.

Renseignements :

Peter Hegglin, président de l'IP Lait, 079 743 48 19

Stefan Kohler, gérant de l'IP Lait, 031 381 71 11 / 078 828 18 58